

IMMOTEC

PARIS

Barème Honoraires

(Au 1^{er} avril 2017)

VENTE BIENS À USAGE D'HABITATION ET OU MIXTE

* (prix demandé par le vendeur)

Jusqu'à 100.000€ *	7% TTC
De 100.001€ à 200.000€ *	6% TTC
De 200.001€ à 1M€ *	5% TTC
Au delà de 1M€ *	4% TTC

Les honoraires sont stipulés TVA incluse, soit 20%, à la charge de l'acquéreur et calculés sur le prix demandé par le vendeur

VENTE DE BIENS À USAGE COMMERCIAL

Murs local commercial	6% TTC
Cession « droit au bail »	10% TTC du loyer HT et HC de la 1ère période triennale + 10% TTC du montant de la cession

Les honoraires sont stipulés TVA incluse, soit 20%, à la charge de l'acquéreur ou du Cessionnaire et calculés sur le prix demandé par le vendeur ou par le cédant

LOCATIONS

Baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12€/m2, à la charge du locataire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m2, à la charge du locataire
Honoraires d'entremise et de négociation	1 mois de loyer HC, à la charge du bailleur

Autres baux

Location à usage professionnel	
Rédaction du bail	200€ TTC, charge contractuellement fixée
Négociation et entremise	2 mois de loyers HC, charge contractuellement fixée

VENTE EMPLACEMENT DE PARKING OU GARAGE

En pleine propriété	10% TTC
En concession	Forfait de 2500€ TTC

Ce barème inclus la rédaction du mandat de vente, l'organisation des visites, la gestion des offres d'achat, la constitution du « dossier d'usage » pour la rédaction de l'avant contrat et l'accompagnement des parties jusqu'à la signature de l'acte authentique. Tous nos avant-contrats sont notariés.

Glossaire :

HC : Hors Charges ; HT : Hors taxes, TTC : Toutes taxes comprises

